

# MUNICIPALITÉ DE Chartierville

Le 1<sup>er</sup> octobre 2009

Séance régulière du Conseil municipal, tenue au Centre communautaire à 19h30.

## 1. Ouverture de la séance :

Le Maire Jean-René Ré ouvre la séance à 19h30.

Sont présents : Les conseillers (ères) Lise Bellehumeur, Yvon Côté, Ronald Fortier, Johnny Guertin, Roland Lescault et Micheline Poulin. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme et la secrétaire-trésorière adjointe Odette Bérard sont aussi présentes.

## 2. Adoption de l'ordre du jour :

09-1836

Il est proposé par Johnny Guertin, appuyé par Micheline Poulin d'adopter l'ordre du jour avec ajouts au point 7 :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2009.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - Adoption du règlement 2009-05 (rémunération du personnel électoral)
  - Résolution (signature du contrat notarié), occupation du banc de gravier & comptabilité
  - Entente intermunicipale internet (corrigée)
  - Résolution municipale enveloppes budgétaires Pacte rural
  - Résolution d'appui – Fermeture du bureau de poste
  - Article 59
  - Commande de papeterie annuelle - Infotech
  - Contribution Tourisme Cantons-de-l'Est (Magnétourisme)
  - Séjours exploratoires
  - Visite du lieu d'enfouissement technique (LET)
  - Appel d'offres – Transport de gravier – site d'enfouissement
  - Rapport d'intervention (CSST) – espaces clos
  - Demandes d'appui financier (David Grégoire, Biathlon Estrie, OPP, Place aux Jeunes & Activité Oktoberfest)
  - Demande de l'inspecteur municipal (**ajout**)
  - Demande de l'inspecteur en bâtiment (**ajout**)
  - Forum Jeunesse Estrie (**ajout**)
  - Relevé des activités financières (**ajout**)
  - Dépliants pour la mine d'or (**ajout**)

8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

**3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2009 :**

**09-1837**

Il est proposé par Lise Bellehumeur, appuyée par Ronald Fortier d'adopter le procès-verbal, tel que remis. Adopté à l'unanimité.

**4. Adoption des revenus & dépenses :**

**08-1838**

Il est proposé par Johnny Guertin, appuyé par Roland Lescault d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2009 pour un total des dépenses de 15 719,91 \$ et un total des revenus de 103 400,86 \$.

**5. Rapport du Maire :**

Monsieur Ré a participé pendant le mois aux réunions habituelles et il explique aux membres du Conseil, par la suite, qu'après avoir tenté vainement de rejoindre la Députée concernant le dossier de l'assainissement des eaux usées, il a finalement rejoint M. François Payette, représentant pour le MAMROT et celui-ci lui a clairement indiqué que le taux de subvention pour Chartierville demeurerait à 83,4 %. Une demande avait aussi été faite vers le moi de mai concernant le retour de la taxe d'accise sur l'essence sans jamais de réponse à ce sujet. M. Ré enverra un courriel demain à M. Payette concernant ces sujets avec espoir de réponse.

En ce qui a trait à la remise des bourses aux finissants de Chartierville pour leur secondaire V, M. Ré explique que ce fut une soirée positive et très agréable.

**6. Rapport des comités *ad hoc* :**

*Infrastructures municipales :*

Yvon Côté demande l'autorisation de se rendre au CIMO avec Guy Landry afin de démanteler la dame de castor qui existe. Les conseillers sont d'accord.

**7. Informations, correspondance & demandes diverses :**

**09-1839**

- *Adoption du règlement 2009-05 (rémunération du personnel électoral) :*

**ATTENDU QUE** l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le ministre des Affaires municipales et des Régions établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

**ATTENDU QUE** le ministre a adopté le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux

**ATTENDU QUE** l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal jugent opportun d'adopter un règlement concernant le tarif des rémunérations paya-

bles lors d'élection afin d'établir un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

**ATTENDU QU'** il est permis par le conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipal;

**ATTENDU QUE** ces montants sont minimales, considérant le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection ou d'un référendum;

**En conséquence, il est proposé par Micheline Poulin, appuyée par Yvon Côté et résolu à l'unanimité que les rémunérations payables lors d'une élection ou d'un référendum seront les suivantes :**

### **PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

1. Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection recevra quatre cent cinquante dollars (450 \$) pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.

2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élections recevra trois cent cinquante dollars (350 \$) pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.

3. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, il recevra :

- \*0.42 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs et
- \*0.20 \$ par électeur pour les 22 500 suivants

4. Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais non révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre :

- \*275 \$ ou
- \*0.32 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs, et
- \*0.20 \$ par électeur pour les 22 500 suivants

### **SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

5. Le ou la secrétaire d'élection recevra une rémunération égale au ¼ de celle du président d'élection.

### **ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

6. Tout adjoint au président d'élection recevra une rémunération égale à la moitié de celle du président d'élection.

### **SCRUTATEUR**

7. Pour les fonctions qu'il exerce, tout scrutateur recevra une rémunération de :

- \*130 \$ lors d'un scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin
- \*110 \$ lors du vote par anticipation
- \*50 \$ lors du dépouillement des votes donnés par anticipation

### **SECRÉTAIRE DU BUREAU DE VOTE**

8. Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la secrétaire du bureau de vote recevra une rémunération de :

- 110 \$ lors d'un scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin
- 90 \$ lors du vote par anticipation
- 35 \$ lors du dépouillement des votes donnés par anticipation

**PRÉPOSÉ(E) À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE (PRIMO)**

9. Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre recevra une rémunération de :

- 130 \$ lors d'un scrutin
- 100 \$ lors du vote par anticipation

**MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

10. Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale recevra une rémunération de 14 \$ / heure pour chaque heure où il siège. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

**PRÉPOSÉ(E) À LA TABLE DE VÉRIFICATION**

11. Tout préposé(e) à la table de vérification recevra une rémunération de cent dix dollars (110 \$) pour la journée du scrutin et quatre-vingt-dix dollars (90 \$) pour la journée du bureau de vote par anticipation.

12. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**09-1840**

- *Résolution (signature du contrat notarié), occupation du banc de gravier et comptabilité :*

Il est proposé par Roland Lescault, appuyé par Johnny Guertin et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal autorise M. le maire Jean-René Ré et la secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme à signer le contrat notarié dans la vente par le Ministère des transports de son immeuble excédentaire (banc de gravier) situé sur une partie du lot 14, rang 1, du cadastre officiel du Canton d'Emberton.

Pour ce qui est de l'occupation du banc de gravier, une lettre nous a été expédiée par Mme Francine Douville, chef du Service soutien à la gestion du Ministère des transports en nous expliquant que comme le Ministère avait reçu une copie de notre police d'assurance responsabilité civile générale, le Ministère nous permettait d'occuper cet immeuble.

Pour question de comptabilité, après discussion entre les membres du Conseil, ceux-ci s'entendent pour fixer un taux au prix du marché actuel, soit environ 20 à 25\$ du voyage de gravier. Le tout sera à rediscuter.

**09-1841**

- *Entente intermunicipale Internet (corrigée) :*

Il est proposé par Lise Bellehumeur, appuyée par Micheline Poulin et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal autorise M. le maire Jean-René Ré et la secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme à signer l'entente intermunicipale (version corrigée du 17 septembre 2009) concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

- *Résolution municipale enveloppes budgétaires Pacte rural :*

La secrétaire-trésorière rappelle aux membres qu'au plus tard le 9 octobre 2009, une résolution municipale doit être envoyée sur les projets municipaux retenus. Pour Chartierville aucun projet n'a été déposé mais il faut cependant se rappeler que toutes les municipalités doivent préparer la révision de leur plan de travail 2009-2010 dès le mois de janvier 2010 avec une résolution au plus tard le 9 avril 2010 approuvant le plan de travail final 2010-2011.

**09-1842**

- *Résolution d'appui – Fermeture du bureau de poste :*  
Il est proposé par Yvon Côté, appuyé par Ronald Fortier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal adopte cette résolution d'appui contre la fermeture de notre bureau de poste et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à notre députée fédérale, Mme France Bonsant ainsi qu'à Jacques Vézina, coordonnateur provincial de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints.
- *Article 59 :*  
La MRC et le CLD ont formé un comité chargé de mettre en valeur les potentiels offerts par l'article 59 qui n'ont pas été exploités depuis son entrée en vigueur en 2005.

Afin de s'assurer d'une information globale et uniforme, nous pourrions avoir la démarche suivante :

- inviter par courrier les propriétaires concernés à une séance d'information sur l'article 59 et ses opportunités
- dresser un inventaire des propriétaires qui répondent aux critères de l'article 59 et qui sont intéressés à vendre leur terrain et/ou à construire une résidence.

Mme Lise Got, agente à la rurbanisation demande aux municipalités si elles sont intéressées à participer à une telle démarche.

Après discussion les membres du Conseil demandent à la secrétaire-trésorière d'expédier un courriel à Mme Got en lui demandant d'aller de l'avant.

**09-1843**

- *Commande de papeterie annuelle :*  
Il est proposé par Roland Lescault, appuyé par Lise Bellehumeur d'autoriser la secrétaire-trésorière à placer la commande pour la papeterie annuelle pour l'année 2010, soit les chèques au montant de 225,75 \$ car nous avons assez de compte de taxes pour la prochaine année. Adopté à l'unanimité.

**09-1844**

- *Contribution Tourisme -Cantons-de-l'Est (Magnétourisme) :*  
Il est proposé par Micheline Poulin, appuyée par Ronald Fortier que la Municipalité de Chartierville renouvelle le membership à Tourisme Cantons-de-l'Est au lieu de l'organisme Magnétourisme qui s'en occupait depuis quelques années. Adopté à l'unanimité.
- *Séjours exploratoires :*  
Un courriel a été envoyé par Philippe Cadieux, agent de migration pour Place aux jeunes afin d'inviter des candidats possibles qui seraient intéressés à s'établir dans la région du Haut-Saint-François à s'inscrire aux séjours exploratoires qui se dérouleront sur trois fins de semaine, soit les 3-4 octobre, 14-15 novembre et 23-24 janvier.
- *Visite du lieu d'enfouissement technique (LET) :*  
René Vachon de la MRC nous a envoyé un courriel afin d'inviter les conseillers/conseillères et maire à visiter le parc environnemental de la MRC du Haut-Saint-François et surtout le chantier du lieu d'enfouissement technique. La secrétaire-trésorière réservera une place pour Yvon Côté et Ronald Fortier le samedi 17 octobre à 9 heures.

- *Appel d'offres – Transport de gravier – site d'enfouissement :*

Martin Maltais de la MRC nous fait parvenir, comme les années passées, l'appel d'offre concernant le transport du gravier pour matériel de recouvrement (sable) du site d'enfouissement. Par habitude il fait suivre cet appel d'offre aux 14 municipalités afin que les conseils puissent en prendre connaissance.

- *Rapport d'intervention (CSST) – espaces clos :*

Un rapport d'intervention nous a été envoyé par M. Gilles Daigle, inspecteur pour la CSST concernant les espaces clos. Dans ce rapport il est mentionné qu'il accorde un délai de 75 jours à la municipalité pour lui transmettre la mise à jour de la partie de notre programme de prévention portant sur le travail en espaces clos. Jacques Gendron, inspecteur municipal, a assisté à l'activité qui s'est déroulée le 11 novembre 2008. La secrétaire-trésorière essaiera de rejoindre M. Daigle pour avoir plus de détails à ce sujet. À suivre.

- *Demandes d'appui financier :*

**09-1845** Il est proposé par Micheline Poulin, appuyée par Johnny Guertin que la municipalité de Chartierville appuie la demande financière de David Grégoire pour un montant de 400 \$. Adopté à l'unanimité.

Pour ce qui est de la demande de Biathlon Estrie, comme la municipalité encourage déjà un de ses jeunes, elle ne participera pas à leur demande de contribution.

**09-1846** Il est proposé par Ronald Fortier, appuyé par Yvon Côté que la municipalité de Chartierville appuie la demande financière de l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'École Notre-Dame de Lorette pour un montant de 200 \$. Adopté à l'unanimité.

**09-1847** Il est proposé par Lise Bellehumeur, appuyée par Micheline Poulin que la municipalité de Chartierville contribue à la réalisation des activités de Place aux jeunes Haut-Saint-François en lui accordant un soutien financier de 77,60 \$. Adopté à l'unanimité.

**09-1849** Il est proposé par Micheline Poulin, appuyée par Yvon Côté que la municipalité de Chartierville réserve une table au montant de 250 \$ pour l'activité Oktoberfest dans le cadre de la campagne annuelle de financement de la Fondation Louis-Saint-Laurent. Adopté à l'unanimité.

- *Demande de l'inspecteur municipal :*

M. Jacques Gendron demande aux membres du Conseil la possibilité d'obtenir environ quarante (40) voyages de gravier pour les chemins. M. Ré lui explique qu'il est maintenant trop tard, que ce gravier allait se retrouver en bordure des chemins lorsque la camion de déneigement allait passer. Il serait préférable d'attendre au printemps prochain.

- *Demande de l'inspecteur en bâtiment :*

M. Jérôme Simard, inspecteur en bâtiment à la MRC pour Chartierville, demande l'autorisation de contacter notre aviseur légal en ce qui a trait au dossier de M. Bruno Lagacé, nouveau propriétaire de Chartierville qui désire se construire un chalet sur le chemin Cohoes.

**09-1850** Il est donc proposé par Lise Bellehumeur, appuyée par Yvon Côté que le Conseil municipal autorise Mme Nathalie Laberge ou M. Jérôme Simard à contacter notre aviseur légal, Me. Éric Martel, en ce qui a trait au dossier de M. Bruno Lagacé. Adopté à l'unanimité.

- *Conciergerie :*

**09-1851** Il est proposé par Micheline Poulin, appuyée par Johnny Guertin à autoriser la concierge Louise St-Laurent à contacter l'électricien Réginald

Goyette dans le but de fait l'achat de ventilateurs afin de remplacer ceux qui sont défectueux, de faire l'achat et l'installation de néons pour le sous-sol (à l'endroit où Mme St-Laurent effectue ses réparations) ainsi que la vérification de la lumière pour la salle de toilette au sous-sol. Adopté à l'unanimité.

- *Forum Jeunesse Estrie :*

Le Forum Jeunesse Estrie lance un nouvel appel de projets du Fonds régional d'investissement jeunesse de l'Estrie. Ce fonds vise à supporter des projets structurants PAR et POUR les jeunes estriens et estriennes âgés de 12 à 35 ans. La date de dépôt des projets est fixée au 20 novembre 2009. Les documents nécessaires sont en ligne.

- *Relevé des activités financières :*

La secrétaire-trésorière remet à chaque membre du Conseil le relevé des activités financières au 30 septembre 2009.

- *Dépliants pour le Centre d'interprétation de la mine d'Or :*

La secrétaire-trésorière remet à chaque membre du Conseil le relevé des activités financières au 30 septembre 2009.

**8. Période de questions :**

M. le Maire remercie les conseillers pour les quatre années passées, il a apprécié travailler avec chacun d'entre eux et invite à nouveau la population à se présenter pour les prochaines élections.

**9. Affaires nouvelles :**

**10. Levée de l'assemblée :**

**09-1852**

L'assemblée est levée à 20 h 55 par Lise Bellehumeur sous la résolution 09-1852

Jean-René Ré, Maire

Maryse Prud'homme, sec.-trésorière